

**Procès-Verbal
de la réunion du Conseil Municipal
Du mardi 14 février 2023 à 20h00**

L'an 2023, le 14 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Guillon-Terre-Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle de réunion de la mairie de la commune historique de Guillon sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GROGUENIN.

Etaient présents :

Cédric CHAVENAY, Stéphane DOREY, Marie-Laure GRIMARD, Jean-Louis GROGUENIN, Emmanuel HIVERT, Jean- François IMBERT, Jean-Paul MOIRON, Pierre-Yves ROY, Christian SCHILTZ, Daniel THORET.

Absent excusé :

Absents : Anne ALLOU, Emmanuel CHEVILLOTTE, Catherine PETIT et Baptiste PERROT.

Pouvoirs : Fabien ASSIER à Pierre-Yves ROY, Anne CHANCEREL à Jean-Louis GROGUENIN, Agnès FOURNIER à Marie-Laure GRIMARD, Christelle LABILLE à Christian SCHILTZ.

Conseillers en exercice	18
Conseillers présents	11
Conseillers ayant donné un pouvoir	4
Date de la convocation	10 février 2023
Date de mise en ligne de la liste des délibérations	16 février 2023

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Adoption et approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal précédente
3. Marché de création d'un espace multiservices et de 3 gîtes
4. Questions diverses

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Pierre-Yves ROY est nommé secrétaire de séance.

2. Adoption et approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 23 janvier est approuvé à l'unanimité.

1. Marché de création d'un espace multiservices et de 3 gîtes

Lors de la séance de conseil municipal du 23 janvier nous avons attribué le marché de création d'un espace multiservices et de 3 gîtes aux entreprises retenues par de l'analyse des plis de Monsieur BISBROUCK, maître d'œuvre.

Cette attribution porte le marché de travaux à :

- Espace multiservices 424 537.59 € HT
- 3 gîtes 199 184.09 € HT
- **Total de 623 721.68 € HT.**

Suite à une erreur portant sur la somme de 13 140 € HT du maître d'œuvre sur l'analyse du lot 1 – gros œuvre - la somme de 128 403 € HT a été retenue alors que le devis était de 141 543 € HT. Considérant cette erreur l'attribution du marché validé lors du conseil municipal du 23 janvier 2023 doit être annulé,

Il est rappelé les estimatifs et les offres les mieux-disantes reçues (en tenant compte de l'erreur de 13 140 € HT)

Lots	Estimatifs en € HT	Offres les mieux-disantes en € HT
1 gros œuvre	54 180.30	141 543.28
2 charpente	1500.00	16 856.50
3 couverture	23 350.00	29 113.49
4 menuiseries extérieures - serrurerie	38 696.00	52 554.00
5 cloison plâtrerie	66 800.00	71 145.44
6 menuiseries bois	13 190.00	30 415.00
7 carrelage - faïence	11 070.00	45 549.01
8 sols PVC	5 990.00	5 786.00
9 peinture	49 680.00	31 930.90
10 électricité	59 408.00	50 000.00
11 plomberie - VMC	41 738.00	47 772.85
12 mobilier	78 670.00	92 033.00
13 élévateur	8 000.00	5 970.65
14 cheminée	9 000.00	16 191.56
TOTAL	461 272.30	636 961.68

Considérant la demande d'actualisation des prix de l'entreprise FOREY, attributaire de 3 lots (lot 4 menuiseries extérieures – serrurerie + lot 6 menuiseries bois + lot 12 mobilier), à hauteur de 5% soit 8 750 € HT,

Considérant que dans ces conditions la commune n'a plus aucune visibilité sur le coût final du marché,

Considérant que le projet était établi avec une estimation totale (travaux + frais annexes) par le maître d'œuvre de 537 359 € HT,

Considérant que le coût actuel après rectification du lot gros œuvre et actualisation des lots attribués à l'entreprise FOREY serait de 721 698 € HT (699 808 € HT + 13140 € HT + 8 750 € HT),

Considérant que les subventions obtenues (elles sont de 393 839 €) ont été attribuées sur la base de l'estimation initiale totalement dépassée,

Considérant que le Conseil Départemental a refusé un financement complémentaire,

Considérant que l'autofinancement prévu initialement à 143 520 € HT est passé à 327 859 € HT et pourra évoluer à la hausse au gré des demandes de d'actualisation des prix par les entreprises et d'éventuels avenants,

Considérant que la commune est par ailleurs déjà engagée sur des travaux de rénovation thermique sur le bâtiment de la mairie très énergivore,

Considérant que les travaux de la station d'épuration de Guillon vont débuter prochainement et ne peuvent être suspendus compte tenu de la mise en demeure d'engager les travaux de la part de l'état,

Considérant qu'au vu de tous ces éléments le budget communal n'est pas en mesure d'absorber toutes ces dépenses,

Suivant l'article R2185-1 du code de la commande publique, l'acheteur peut à tout moment de la procédure, abandonner celle-ci en la déclarant sans suite.

Dans une mesure d'intérêt général, il convient de déclarer les offres reçues inacceptables suivant l'article L2152-3 du code de la commande publique car notre budget communal ne permet pas de financer ces travaux.

Compte tenu des tous ces éléments, il est proposé

- D'annuler notre délibération d'attribution de marché de création d'espace multiservices et de 3 gîtes,
- De classer sans suite ce projet,
- De notifier à tous les intervenants la déclaration d'abandon de ce marché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 15 pour, 0 abstention, 0 contre,

DECIDE D'ANNULER notre délibération d'attribution de marché de création d'espace multiservices et de 3 gîtes,
DECIDE DE CLASSER sans suite ce projet pour l'intérêt général,
DECIDE DE NOTIFIER à tous les intervenants la déclaration d'abandon de ce marché,
CHARGE Le Maire de notifier cette décision,
AUTORISE Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Séance levée à 20h50

Liste des délibérations

2023-017 : décision de classement sans suite du marché de création d'un espace multiservices et de 3 gîtes

Le Maire,
Jean-Louis GROGUENIN

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves ROY

